

Compte-rendu de la réunion de création du collectif SOS RETRAITE

Ce mardi 27 août, nous nous sommes rendus au Conseil National des Barreaux pour rencontrer des représentants de plusieurs professions relevant de régimes de retraite autonomes, dont les avocats représentés par le Conseil National des Barreaux, les infirmières représentées par le syndicat Convergence Infirmière et l'association Unidel, les pilotes de ligne représentés par le syndicat SNPL, le personnel Navigant représenté par l'Union des Navigants de l'Aviation Civile (UNAC), les médecins par l'UFML-S et la FMF, et enfin, les kinésithérapeutes représentés par le syndicat Alizé. Étaient également présents deux représentants du groupe Facebook « Manifestation 16/09 réforme retraite ».

L'objectif de cette réunion était de mettre en relief la convergence des problématiques soulevées par les préconisations du rapport Delevoye qui est paru le 18 juillet dernier. Les différentes parties conviennent qu'une réforme du système de retraite est nécessaire mais que celle-ci ne peut se faire en écrasant nos professions, qui ne sont pas en capacité à supporter un nouvel accroissement de charges.

Si les particularités de nos professions et de nos caisses de retraite respectives induisent des revendications propres à chacun, les différentes organisations sont unanimes sur le fait que ce rapport n'apporte pas les réponses nécessaires aux questions soulevées par cette réforme. Ainsi, aucune des professions libérales présente n'est en mesure de supporter la hausse de cotisation de 14 à 28% pour les revenus jusqu'à un PASS (Plafond annuel de la sécurité sociale soit 40520 euros).

Cette augmentation signifierait la disparition de nombreux cabinets, aussi bien parmi les professionnels de santé libéraux que parmi les avocats. Ceci aura des conséquences sur l'accès aux soins pour nos concitoyens, qui rencontrent déjà des difficultés croissantes à être pris en charge dans des délais raisonnables. Cela aurait également des conséquences en terme d'accès au droit pour les plus démunis si les avocats étaient amenés à augmenter leurs honoraires pour pouvoir supporter cette hausse de cotisation.

Nous avons également évoqué la problématique des dispositifs de solidarité mis en place par les différents régimes de retraite, auxquels chaque profession est très attachée et qui seraient amenés à disparaître si comme annoncé les réserves de nos caisses de retraites étaient absorbées par le Régime Universel.


Une autre inquiétude exprimée concerne la disparition des régimes de retraite complémentaire. Plusieurs des professions représentées sont favorables à la possibilité de maintenir celles-ci. Enfin, les différentes organisations ont rejeté en bloc le projet du gouvernement de collecter les cotisations par le biais de l'ACOSS. Le précédent avec le RSI et les réserves émises par la Cour des Comptes au sujet de nombreuses irrégularités relevées nous incitent à nous opposer avec force à cette mesure.

Afin de permettre d'identifier facilement ce mouvement qui est appelé à exister tout au long de l'avancée de cette réforme, il a été décidé de lui donner pour nom "SOS RETRAITE".

Un calendrier des différentes actions qui seront proposées est en train d'être élaboré, mais d'ores et déjà nous avons programmé une intervention des différentes organisations le vendredi 6 septembre lors de l'Assemblée Générale du Conseil National des Barreaux et une conférence de Presse commune le jeudi 12 Septembre.

Un communiqué commun est également en cours de rédaction afin d'exprimer clairement quelles sont les revendications portées par le mouvement.

Cette réunion a également été l'occasion d'aborder les points techniques concernant l'organisation, l'uniformisation des supports de communication et la répartition des tâches entre les différentes organisations en vue de la manifestation du 16 septembre.

 06.61.84.44.47

 www.alize-kine.org

 contact@alize-kine.org

521, avenue de la libération Les mandarines
bâtiment A1 06700 Saint Laurent du Var

